



DECISION N°2024-019
portant délégation de pouvoir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques (Ined),

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu l'arrêté du Ministère des armées en date du 12 juillet 2023 portant détachement sur contrat de Madame Nathalie JACOB en qualité de secrétaire générale de l'Ined à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de trois ans ;

Vu le recrutement de Madame Nathalie JACOB en qualité de secrétaire générale à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'Ined d'exercer ses fonctions de représentant du pouvoir adjudicateur qu'est l'Ined, ou de président de la commission des marchés, une délégation de pouvoir est donnée à Madame Nathalie JACOB, en sa qualité de secrétaire générale pour la remplacer.

Article 2 : Cette délégation a pour effet de lui permettre :

- de signer tous actes et décisions relevant de ses attributions en tant que représentant du pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 du code de la commande publique ;
- de présider toute commission des marchés et de signer les procès-verbaux de ces réunions.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.